



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

EXTRAIT

du procès-verbal 08 de la législature 2016-2021
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 8 mars 2018

Présidence : Monsieur Florian Dutoit
34 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 18/2016-2021 relatif au groupement forestier des Agittes (GFA) – proposition de modification des statuts et relèvement du plafond d'endettement
- **entendu** le rapport de la Commission chargée de son étude et le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée par 32 oui, 0 non et 1 abstention.**

DECIDE

- d'accepter les modifications des statuts du Groupement forestier des Agittes (GFA), telles que proposés à l'article 28, lettres a, b et c.
- d'autoriser la Municipalité à signer les nouveaux statuts après leur approbation par l'Assemblée générale du GFA, y compris en cas de modification d'autres articles n'ayant pas d'incidence financière sur la commune.

Ainsi délibéré en séance du 8 mars 2018.

Au nom du Conseil général

Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl